

Club Suisse des Bergers-Allemands (BA)

Règlement du travail de défense de la sélection
pour Bergers-Allemands



Introduction

qui représente une des disciplines, pour valider la sélection d'élevage. Ils doivent confirmer ici, que leur instinct de défense, leur intrépidité et leur ténacité sont suffisants pour réussir un travail de défense sportif. De ce fait, le chef de sélection et les hommes d'assistance doivent respecter la procédure d'examen suivante. L'équipement de l'homme d'assistance est réglementé dans le WUSV-PO.

1. Agression contre le conducteur de chien

Le conducteur de chien marche 10 mètres avec son chien en laisse (point 1), puis détache la laisse pendant le mouvement (point 2). Il marche encore 25 mètres avec le chien qui le suit librement au pied jusqu'à l'endroit de l'agression, où il est attaqué de face par un assistant, sortant de la cachette. L'agression doit être dirigée contre le conducteur du chien. Le chien doit immédiatement contrecarrer l'agression et sans hésitation en le saisissant fermement. Les encouragements du conducteur du chien sont autorisés.

Dès que le chien a saisi la manche, l'assistant effectue des mouvements menaçants avec un bâton en cuir rembourré qui était auparavant porté de manière aussi invisible que possible - sans toucher le chien avec. Sur ordre du chef de sélection, l'agression est interrompue. Le chien doit lâcher sur l'ordre du conducteur de chien. Sur ordre du chef de sélection, le conducteur de chien peut venir chercher son chien. Le désarmement n'a pas lieu. Le conducteur de chien se rend avec le chien à la cachette 1. L'homme d'assistance se rend à la cachette 2.

2. Deuxième agression sur le conducteur du chien

Sur ordre du chef de sélection le conducteur de chien sort de sa cachette avec le chien en laisse et prend la position indiquée. Sur l'ordre du chef de sélection l'homme d'assistance sort de la cachette 2 et attaque de front le conducteur de chien. Les mouvements menaçants, avec le cuir rembourré dans la main libre, ne doivent pas être effectués en dessous de la hauteur de poitrine. Au premier geste menaçant, le chien doit être libéré et il doit contrecarrer l'agression sans hésitation en saisissant fermement la manche, alors qu'il continue d'être menacé.

Sur ordre du conducteur de chien, le chien doit lâcher. Ensuite, le conducteur du chien se rend sur l'ordre du chef de sélection auprès du chien et le met en laisse.

3. Évaluation

Seul le chien, qui a clairement contrecarré les deux agressions et reste vigilant auprès de l'homme d'assistance après la phase du lâché, reçoit la note « instinct de défense prononcé ».

Si un chien est réticent dans la défense, il ne doit absolument pas abandonner ses efforts de protection et doit immédiatement et de son propre chef mettre un terme à l'agression. Le chien reçoit la note « instinct de défense existant ».

En cas d'ambiguïté, le chef de sélection peut ordonner une agression supplémentaire.

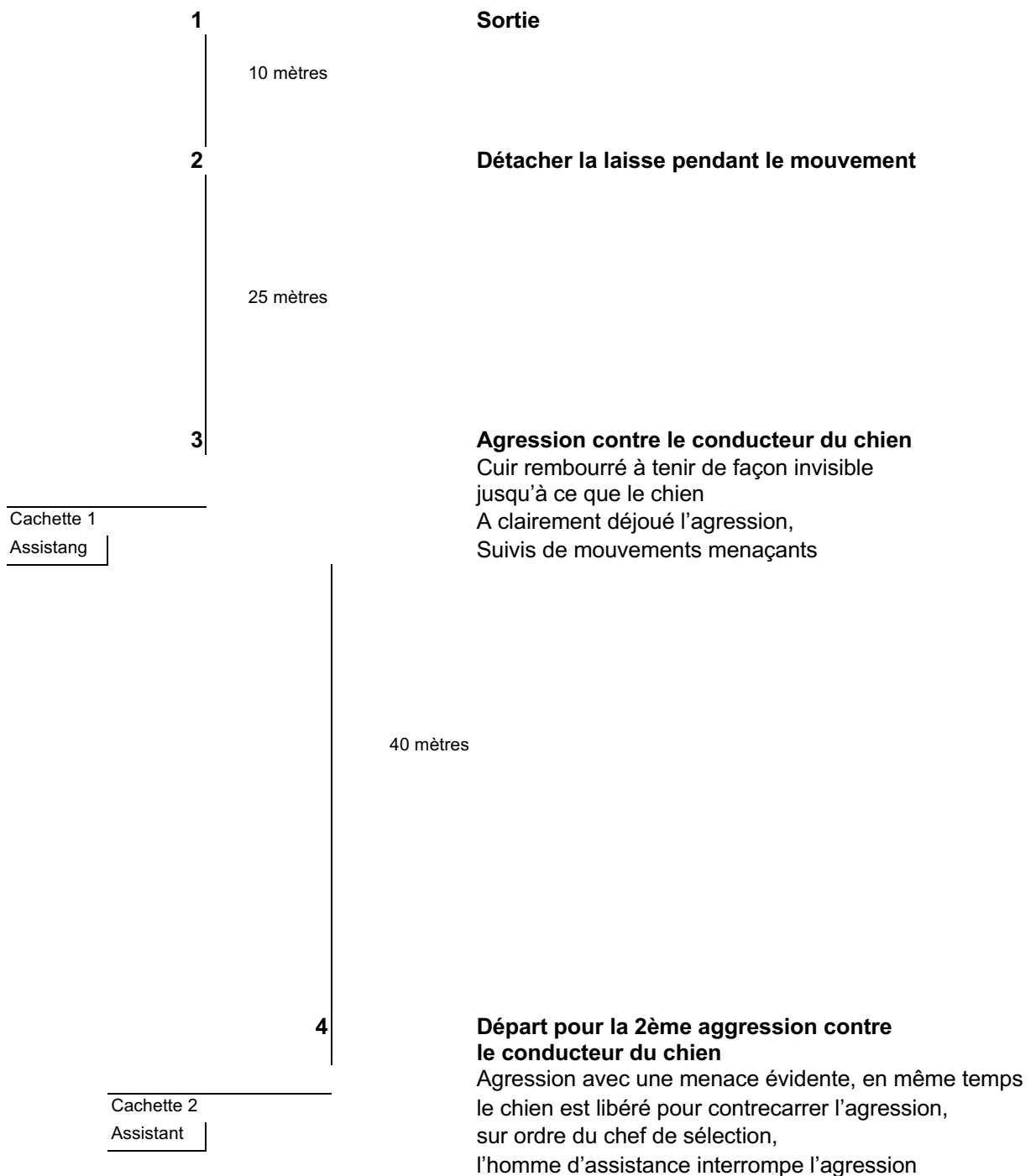
Si le chien quitte l'aide ou ne prend la défense que sporadiquement ou pas du tout, le travail de défense de la sélection est considéré comme non réussi.

Si le chien n'est pas sous le contrôle du conducteur du chien (marche d'approche, lâcher), le travail de défense de la sélection est également considéré comme non réussi.

Dans le cas des jugements « non réussi » et de « l'instinct de défense existant », une répétition peut avoir lieu à partir de la sélection suivante, mais au plus tard à la fin de l'année civile suivante.

Une deuxième répétition n'est pas autorisée.

Les évaluations doivent être inscrites dans le pédigrée par le chef de sélection.



Approuvé lors de la réunion du comité-central du 13.4.2023 à Regensdorf.

CLUB SUISSE DU BERGER-ALLEMAND (BA)

Le Président: Marc Kunz

Le responsable d'élevage-BA: Jean Vollenweider